



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMITÉ
D'HISTOIRE DES
MINISTÈRES
CHARGÉS
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

L'ÉCOLE NATIONALE DE VOILE (ÉNV/ÉNVSN)

Comité
d'histoire

Repères historiques

Document mis à jour le 5 décembre 2017

L'École nationale de voile (ÉNV) a été officiellement créée par [décret n° 70-20 du 5 janvier 1970](#). Elle a été transformée en École nationale de voile et des sports nautiques (ÉNVSN) en 2007, le [décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007](#) relatif aux dispositions du code du sport le mentionnant dans son article D112-3, ainsi qu'en D211-36 à D211-52.

Toutefois on peut considérer que l'origine de l'ÉNV remonte à 1942, cet établissement étant d'une certaine manière successeur et héritier d'autres structures créées à cette époque.

En tentant de préciser leurs missions, dans leurs évolutions, cette note les présente de manière résumée, le chapitre I étant consacré à la période 1942/1970, jusqu'à la création officielle de l'ÉNV.

On y rencontre à l'occasion plusieurs problématiques récurrentes des relations entre l'État et le sport : initiation, développement, sport pour tous et sport d'élite (ou élitiste), rôle de l'État, de ses services déconcentrés (appelés « extérieurs », à l'époque), des associations et des fédérations sportives, la pratique inorganisée, l'animation directe ou la délégation, etc.

Le chapitre II évoque l'ÉNV, de sa création en 1970 jusqu'à nos jours (ÉNVSN).

Chapitre I

Les prémices

1942 Avec Jean BOROTRA, commissaire aux sports du gouvernement de Vichy, se constituent quatre centres de formation nautiques à Sartrouville (maintenant dans le département des Yvelines), Nantes (Loire-Atlantique), Annecy (Haute-Savoie) et Socoa (quartier de Ciboure, dans les Pyrénées-Atlantiques). Ce dernier centre avait été créé dès 1935 par le commandant M. ROCQ (Basque, comme Jean BOROTRA). Les voiliers utilisés étaient notamment des Sharpie et des monotypes de Villefranche.

En 1943 (et jusqu'en 1946) M. ROCQ est nommé inspecteur des centres de formation nautique par le ministère de l'Éducation nationale (direction de l'éducation physique et des sports). Il publie cinq premiers manuels d'enseignement à destination des élèves et des instructeurs des centres.

1945 À la libération, le bureau des « sports nautiques » a la charge, au sein de la direction générale de l'éducation physique et des sports, de poursuivre l'action amorcée par le Commissariat général aux sports sous le gouvernement de fait de Vichy.

Des stages d'initiation et de perfectionnement à la voile sont organisés dans ces quatre centres de formation nautique. L'enseignement est assuré par du personnel mis à la disposition du ministère chargé de l'Éducation nationale par la Marine nationale.

Cette action est limitée car la direction générale de l'éducation physique et des sports considère plus ou moins explicitement que la voile est un sport de luxe ne pouvant être pratiqué que par des privilégiés. En conséquence aucun effort sérieux n'est entrepris pour élargir le recrutement des centres, améliorer leur fonctionnement ou augmenter leur nombre.

1947

En 1947, à l'occasion de la création, au sein du secrétariat d'État à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, de la direction de l'éducation physique et des sports, une réorganisation administrative supprime le bureau des sports nautiques.

La nouvelle direction ne conserve que la gestion que d'un seul centre : celui de Socoa, baptisé Virginie HÉRIOT (championne olympique de voile en 1928). Ce sont des enseignants d'éducation physique spécialisés qui y assurent maintenant l'enseignement. Le centre de Socoa sera repris en 1965 par l'Union des centres de plein air (UCPA) et aura formé durant ses trente années de fonctionnement près de 10 000 stagiaires.

Les autres centres de formation nautique sont soit dissous (Nantes et Sartrouville), soit confiés à une institution technique créée par des mouvements de jeunesse, à l'instigation de la direction de l'éducation physique et des sports.

Cette institution, l'Union nautique française (UNF), ancêtre de l'UCPA, sera gérée par ces mouvements de jeunesse et subventionnée par le ministère. Son but est de favoriser l'initiation des jeunes aux sports nautiques. Elle anime cinq centres : Niolon (Bouches-du-Rhône), Annecy et Thonon (Haute-Savoie), Créteil (maintenant dans le département du Val-de-Marne) et Bénodet (Finistère).

Mais les difficultés matérielles et techniques auxquelles elle se heurtera tout au long des années qui suivront et sans doute le peu d'intérêt que portent à la voile les associations qui la gèrent, feront que son action sera en définitive sans grande portée réelle. Il convient toutefois de mettre à l'actif de l'UNF l'organisation des premiers stages de moniteurs et d'aides moniteurs de voile, ainsi que la création de premières certifications : cinq niveaux de « capacité nautique » en voile ou canoë-kayak.

Contexte : cette même année 1947 voit également la création du Centre nautique des Glénans, avec l'appui de la direction générale de la jeunesse et des sports. Cet appui, mesuré au début, s'amplifiera considérablement par la suite eu égard aux résultats acquis et à la volonté de développement manifestée par cette association.

1948 Création de L'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA), dans la foulée de la [loi du 18 février 1948 sur l'enseignement du ski](#) et de la [loi du 18 février 1948 sur les guides de montagne](#).

1952 Depuis 1945, les services départementaux de la jeunesse et des sports se sont efforcés, avec des fortunes diverses, d'intéresser les jeunes « inorganisés » des milieux non scolaires à la pratique d'activités physiques et sportives.

Initialement cette action revêtait une forme traditionnelle (séances d'éducation physique, initiation aux sports collectifs...) mais certains services, compte tenu des besoins exprimés par les jeunes, s'orientèrent vers une action plus spécifiquement basée sur les sports de plein air (ski, canoë-kayak, etc.).

Joseph CHARTOIS, inspecteur de la jeunesse et des sports (IJS) dans le Finistère, secteur « Jeunesse ouvrière » puis « non scolaire », a l'idée de créer, à l'instar des centres d'initiation à l'athlétisme ou au basket, des centres d'initiation aux sports de plein air (CISPA) qui sont devenus ultérieurement les bases de plein air. Cette initiative rencontre rapidement un gros succès.

1953 C'est dans le cadre de ces actions de plein air que furent créés en 1953 par les services départementaux de la jeunesse et des sports du Finistère, rejoint par ceux du Morbihan (avec M. Albert MARTIN, inspecteur de la jeunesse et des sports), les premiers centres d'initiation au nautisme (CIN). Ces centres, dotés le plus souvent de moyens disparates (voiliers Vaurien ou Snipe, le plus souvent d'occasion), permirent de mettre en évidence l'attrait qu'exerce la voile sur les jeunes de tous les milieux. Dans le Morbihan, ce CIN s'installe au Beg Rohu (dans l'ancien fort militaire, près de l'ENVS actuelle).

Les inspecteurs Albert MARTIN et Joseph CHARTOIS sont en relation avec l'UNF pour la formation des cadres de ces centres d'initiation.

1956 Joseph CHARTOIS participe aux réunions d'une commission mixte de plein air, créée par René BAZENNERYE, sous-directeur à la direction chargée des sports. Son objectif est d'ouvrir les activités physiques au plus grand nombre de jeunes et de les amener à faire le sport de leur choix.

L'expérience des centres d'initiation, tolérée par l'administration centrale, s'étend peu à peu. Elle est reconnue plus officiellement par une circulaire du 15 mai 1958 qui donne le feu vert à une action coordonnée par les services départementaux de la jeunesse et des sports.

C'est ainsi qu'en 1964, deux ans avant la création de fait de l'ENV et six ans avant sa création de droit, 115 centres d'initiation aux sports de plein air ont offert aux jeunes des possibilités d'initiation à la voile dans des conditions diverses, selon les conditions locales, très variables.

Tantôt, les centres ont dû être créés de toutes pièces (Beg Rohu, dans l'ancien fort militaire). Tantôt, ils ont été réalisés avec l'appui des collectivités locales (Douarnenez, Tréboul). Tantôt, ils ont été ouverts avec l'appui d'associations locales par voie de convention.

Se bornant volontairement au début au domaine de l'initiation, ces centres ont tenté ensuite d'orienter les jeunes vers deux voies principales de la plaisance : la régates et la croisière.

Ils ont, à la foi favorisé la découverte de la voile pour des milliers de jeunes - sans doute davantage - et constitué un important élément d'incitation.

Ça et là des écoles de voile se sont ensuite ouvertes, animées par des clubs ou des associations spécialement constituées.

Pour soutenir ce mouvement, le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports a été amené à développer une nouvelle politique de formation des cadres.

Après avoir soutenu les efforts de l'UNF et des Glénans, il a décidé d'organiser, à partir de 1959, ses propres stages de formation des moniteurs. Ces stages toucheront près de 500 jeunes en 1965.

1958 Le haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports, Maurice HERZOG, préside la commission mixte de plein air à partir de 1958. Il appelle J. CHARTOIS au ministère en 1959, comme conseiller technique pour les Sports de plein air. Ce dernier rédige une note ou apparait le projet d'une structure nationale spécifique de formation à la voile, à l'image de l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA) existant déjà.

1963 Marceau CRESPIEN, directeur des sports de M. HERZOG, demande à J. CHARTOIS d'élaborer un programme pour un tel établissement. En concertation avec Jean FRANCO, directeur de l'ENSA, un projet est défini autour de trois missions : la formation de cadres pour les centres d'initiation au nautisme (clubs, écoles de voile, centres de vacances) ; le perfectionnement de jeunes sportifs, en liaison avec la fédération française de yachting à voile (FFYV) et l'association sportive scolaire et universitaire (ASSU) ; la documentation, l'étude et la recherche au bénéfice de la pratique de la voile.

Toutefois la FFYV semble difficilement accepter, à ce moment, la notion de pratique de la voile non compétitive. Les relations sont assez tendues, au point que le service de presse du ministre ne l'informe pas préalablement à l'annonce officielle, fin 1963, du projet de création d'une École nationale de voile (ENV), à l'image de l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA).

Le mouvement associatif (Touring Club de France, Glénans, Union nautique française), bien que soutenu par ailleurs par le ministère, réagit en défendant son droit à la formation des cadres.

Les tensions s'apaisent peu à peu avec la FFYV, dans la mesure où le projet d'ENV prévoit la présence de droit du président fédéral et de son directeur technique national (DTN) au conseil d'administration de l'École.

Les relations restent néanmoins davantage tendues avec les Glénans et son président, Philippe VIANNAY.

Contexte : La [loi n° 63-807 du 6 août 1963](#), réglementant la profession d'éducateur physique ou sportif et les écoles ou établissements où s'exerce cette profession est publiée cette même année. Elle permettra la création des brevets d'État d'éducateur sportif, mention voile, au cours des années suivantes.

On notera également que l'année suivante, le 18 juin 1964, Éric TABARLY remporte la course transatlantique en solitaire (OSTAR), contribuant notablement au regain d'intérêt pour la course au large et, plus généralement, au développement de l'engouement pour la pratique de la voile.

À l'issue de sa carrière, son bateau vainqueur de cette course, le *Pen Duick II*, sera vendu à l'ÉNV, navigua encore quelques années, puis sera placé en 1970 à terre, sur un ber à l'entrée de l'École. Cette dernière le reconstruira complètement en 1994 dans son état d'origine et l'utilisera comme navire de croisière école pour les stagiaires de l'ÉNV, ainsi qu'en régate.

C'est également en 1964 que se crée la fédération des industries nautiques (FIN).

De 1963 à 1965, les efforts du ministère sont consacrés à trouver un lieu d'implantation pour l'ÉNV. Un cahier des charges est adressé à toutes les directions régionales de la jeunesse et des sports. Les réponses sont très nombreuses, y compris dans des régions non littorales.

En 1964, le ministère retient la Bretagne comme région d'implantation. Des sites à Douarnenez, Concarneau et Quiberon sont étudiés.

1965 À l'occasion de l'inauguration du centre de thalassothérapie de Louison BOBET à Quiberon, en 1965, Maurice HERZOG, secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports, décide de retenir le site de Beg Rohu pour y implanter l'ÉNV.

Ce site, en bordure directe de l'un des plus beaux plans d'eau d'Europe, offrait en effet de très larges possibilités, non seulement pour l'édification des bâtiments indispensables au bon fonctionnement de l'École, mais aussi pour la mise en œuvre d'une progression rationnelle d'activités nautiques, allant de la pratique du dériveur léger à la course en haute mer.

À la demande de Marceau CRESPIEN, la direction régionale de la jeunesse et des sports de Rennes met à disposition un autre IJS, Claude LEMARCHAND (qui deviendra ensuite directeur adjoint de l'École), pour faire fonction de directeur d'un embryon d'école nationale, en en assurant l'animation. Mais, faute de statut juridique, le contrôleur financier du ministère n'autorise pas l'acquisition des bateaux nécessaires au fonctionnement de l'École. Marceau CRESPIEN accorde alors une subvention supplémentaire spécifique à la FFYV. Des bateaux sont alors achetés : 420, du chantier Lanaverre, Flying Dutchman, Finn, Caravelle, Mousquetaire, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'assurance et de responsabilité.

Néanmoins, de premiers stages sont organisés à partir de mai 1966, sous l'appellation « École nationale de voile ». Ils concernent environ 500 jeunes pour l'année.

La surface de terrain du fort étant nettement insuffisante, s'engagent de difficiles expropriations pour acquérir les 7 hectares nécessaires (sur lesquels sont implantés 40 propriétaires).

Par arrêté du 8 avril 1966, l'École est érigée en annexe de l'Institut national des sports (INS) de Paris-Vincennes), avec un budget autonome, pour permettre ces expropriations et des acquisitions de matériel.

Joseph CHARTOIS, devenu en 1965 chef du bureau S2 à la direction des sports, est officiellement chargé de la création de l'École (1966/1969).

Le conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques (CSNPSN) se crée en 1967.

1969 Les procédures d'expropriations prennent fin en 1969, après plusieurs procès et litiges. Les travaux commencent dès cette année-là et, en septembre, Joseph COMITI, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, inaugure la première tranche de travaux (internat, foyer, une partie de la salle à manger). Joseph CHARTOIS est régulièrement présent et suit les réunions de chantier.

Parallèlement, les orientations ministérielles évoluent par rapport à la circulaire du 15 mai 1958. Il est envisagé que les services départementaux de la Jeunesse et des Sports ne soient plus autorisés à animer et gérer directement des centres d'initiation à la voile comme ils l'ont fait dans la décennie précédente. Ils devront susciter la création de ces centres, aider à leur fonctionnement en s'appuyant sur des associations locales, le cas échéant en contribuant à leur création.

Pour sa part, le secrétariat d'État chargé de la Jeunesse et des Sports décide de s'attacher plus exclusivement à la formation des cadres, à leur préparation aux diplômes d'État et à l'organisation de ces derniers, ainsi qu'au développement de la pratique par l'affectation dans chaque académie de conseillers techniques sportifs.

Chapitre II

De la création officielle jusqu'à nos jours

1970 Le [décret n° 70-20 du 5 janvier 1970](#) crée enfin officiellement l'École nationale de voile, en tant qu'établissement public national à caractère administratif (ÉPA), doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Ses missions sont :

- l'élaboration d'une doctrine en matière de navigation sportive à la voile et de pédagogie appliquée à la pratique de la voile ;
- la formation et le perfectionnement des personnels techniques d'encadrement et des entraîneurs destinés aux bases régionales, aux clubs, aux centres scolaires et de jeunesse ;
- l'information dans les domaines de la navigation à la voile des personnels extérieurs du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports ;
- le perfectionnement des membres des équipes de France de voile et des jeunes espoirs ;
- la formation et l'entraînement des clubs de bord et des équipages de croisière et de course de croisière appelés à représenter la France ou le secrétariat d'État à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs dans les grandes compétitions ;
- la constitution d'un centre de documentation et de recherche dans le domaine de l'enseignement nautique et la pratique de la voile en France.

Pour l'accomplissement de ces missions, l'École est chargée d'organiser des cours, conférences, colloques, sessions d'étude, stages, voyages d'étude et toutes formes d'enseignement intermittent ou à plein temps.

Joseph CHARTOIS est nommé directeur de l'ÉNV ; il s'y installe, les pavillons de fonction ayant été réalisés.

1974 Le pavillon d'enseignement est livré, les travaux étant terminés.

1976 Au 15 septembre 1976, Max GOMBERT, précédemment directeur technique national (DTN) de la fédération française de voile (FFV), succède à Joseph CHARTOIS, nommé directeur régional de la jeunesse et des sports durant quelques mois à Orléans, en région Centre, puis, en 1977, à Nantes, Pays-de-la-Loire.

À cette époque, l'École dispose de 13 enseignants, d'un surveillant faisant fonction de professeur, et de deux militaires du contingent mis à disposition.

Elle poursuit les projets d'amélioration de ses aménagements et de ses équipements (doublement de la surface du hangar à bateaux ; prolongation de la digue au niveau du vieux fort ; construction d'un bateau pour la formation des formateurs hauturiers et les compétiteurs ; création d'un atelier de construction plastique pour former des techniciens afin d'alléger les charges de l'École comme celle des clubs et écoles de voile ; etc.).

De nouveaux recrutements sont envisagés (un enseignant pour l'audio-visuel, un technicien pour l'atelier de construction plastique et un autre pour la menuiserie), ainsi que la contractualisation du corps enseignant, à l'instar de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP). Cette dernière sera mise en œuvre effectivement en 1983.

1980 En application de l'article 5 du décret de création du 5 janvier 1970, le régime administratif et financier de l'École est fixé par le [décret n° 80-537 du 11 juillet 1980](#). Une fois l'ensemble des travaux terminés, l'établissement se compose de sept bâtiments répartis dans un parc paysagé. Il dispose de 140 lits, majoritairement en chambres individuelles, d'un restaurant de 240 couverts, de 12 salles de cours, d'une salle informatique et d'une médiathèque.

1983 Pierre SAINT-MARTY, inspecteur principal pédagogique (IPP) de la jeunesse et des sports, délégué ministériel auprès de la fédération française de voile (FFV), succède à Max GOMBERT.

1987 L'École conclut un partenariat avec la fédération française handisport (FFH) pour la gestion et l'animation des stages sur le catamaran Delta 7, conçu spécialement pour sa manœuvre par des handicapés par le navigateur et architecte naval Gilles GAHINET.

L'École construit un catamaran de « classe A » ; elle engage la création d'un gîte nautique pour l'accueil de stages dans le fort de l'île de Hoëdic, qui sera inauguré en 1991.

Elle organise régulièrement des compétitions officielles nationales et internationales quasiment chaque année.

1988 Serge MADEC bat le record de la traversée de l'Atlantique sur le catamaran *Jet Service V*, avec un enseignant de l'ÉNV à bord. L'École accueille les médaillés olympiques Nicolas HÉNARD et Jean-Yves LE DÉROFF, devenus ultérieurement président de la FFV et directeur de l'ÉNVSN.

1989 Une vedette de 10 mètres, construite intégralement à l'ÉNV, est mise en service pour servir de bateau de comité de course. À cette époque, le matériel nautique de l'ÉNV comprend 60 planches à voile, 55 dériveurs, 23 catamarans, 8 bateaux de croisière, plusieurs vedettes d'accompagnement et un bateau pour le comité.

Le conseil interfédéral des sports nautiques (CISN) est créé en 1989.

1990 Serge MADEC bat de nouveau le record de la traversée de l'Atlantique avec, comme navigateur, un enseignant de l'ÉNV.

L'École accueille un séminaire de l'*International Yacht Racing Union* (IYRU), devenu fédération internationale de voile en 1996 et un colloque réunissant 15 fédérations nationales affiliées pour l'harmonisation des règles de course.

1991 Au 15 septembre 1991, Jacques THOLAT, inspecteur principal de la jeunesse et des sports (IPJS), succède à Pierre SAINT-MARTY, qui a fait valoir ses droits à la retraite, à la direction de l'ÉNV.

La loi quinquennale [n°93-1313 du 20 décembre 1993](#) relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, publiée au journal officiel du 21 décembre 1993, fait véritablement entrer l'établissement dans la formation professionnelle aux métiers du nautisme. Le conseil régional de Bretagne intervient pour la première fois dans le financement des formations portées par l'École.

L'établissement conclut avec l'université Rennes II (UFR STAPS) une convention pour la mise en place d'une formation conjointe débouchant sur une double certification licence STAPS et brevet d'État d'éducateur sportif du second degré option voile. Elle réunit des professionnels admis à l'université par la validation des acquis professionnels et des étudiants en formation initiale, pratiquants de voile.

Un conseil de perfectionnement est créé au sein duquel siègent des employeurs et des salariés du champ du nautisme préfigurant la future branche professionnelle. Il a pour mission de formuler un avis sur les actions de formation professionnelle mises en place par l'École nationale de voile.

1994 L'établissement conduit la reconstitution du Pen Duick II dont il est propriétaire à l'occasion du trentième anniversaire de la victoire d'Éric TABARLY dans la course transatlantique en solitaire. Le bateau sera présenté au Salon nautique de Paris et, l'année suivante, sa mise à l'eau aura lieu dans la baie de Quiberon.

Un partenariat est conclu entre l'École nationale et le musée de la Marine, propriétaire du Pen Duick V, qui ouvrira la voie de la restauration de cette autre unité de la flotte des Pen Duick.

1997 Dans le cadre de l'Olympiade 1997-2000, un pôle "France voile olympique" est implanté dans l'établissement qui acquiert trois « *Fortyniner* » nouvelle génération de dériveur dont l'inscription au programme des Jeux olympiques de Sydney vient d'être entériné par le CIO. L'université de Bretagne Sud adapte ses formations au public du pôle et développe des cursus originaux à l'image de la licence pluridisciplinaire "sport espace développement" unique en France.

L'établissement crée une fonction recherche et développement adossée à un conseil d'orientation de la recherche qui associe des membres de la communauté scientifique et des professionnels du nautisme. Un ingénieur en mécanique des fluides est recruté qui rejoint l'ingénieur en métrologie. L'objectif de ce service vise essentiellement une recherche finalisée répondant aux attentes des entraîneurs et des sportifs de haut niveau dans deux des trois champs de la recherche scientifique : les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales.

- 1999** Au 1^{er} mars, Yannick BARILLET, inspecteur principal de la jeunesse et des sports (IPJS), succède à Jacques THIOLAT à la direction de l'ÉNV.
- 2000** À partir du début des années 2000, les conseils d'administration de l'École s'interrogent sur l'opportunité de revoir ses statuts, compte tenu des évolutions des activités nautiques, dont certaines qu'elle a déjà introduites dans ses actions (*kite surf*, aviron, kayak de mer et pirogue hawaïenne, pêche sous marine et *surf*), à la fois pour répondre à une demande et pour assurer son équilibre économique, ce qu'elle ne pouvait être atteint avec l'unique secteur voile.
- Les études menées par des cabinets spécialisés, à la demande du CISN et du MJS, mettent en évidence la tendance à la création d'une multi activité nautique : 30 % des moniteurs encadrent dans plusieurs disciplines nautiques.
- L'association France station nautique (FSN) se constitue également en 2000. Elle délivre un label aux stations touristiques ayant fait l'objet d'une évaluation et ayant des organes locaux d'animation et de développement des activités nautiques à finalités sportives et touristiques.*
- 2004** Au 1^{er} septembre, Christophe DEBOVE, conseiller technique et pédagogique supérieur (CTPS), succède à Yannick BARILLET à la direction de l'ÉNV.
- 2007** L'effectif de l'École comprend, cette année là, 31 personnels techniques et pédagogiques, 21 personnels d'accueil ou d'entretien, 24 administratifs ou de direction.
- Le parc de matériels et d'équipements nautiques est alors composée de 15 vedettes, 20 voiliers habitables, 18 catamarans, 45 dériveurs, 25 planches à voile, 35 *kite surf* et 15 kayaks de mer. Il dispose d'une voilerie, d'un atelier plastique, d'un atelier métal, d'un autre de mécanique et d'une menuiserie.
- Des équipements sportifs complémentaires permettent l'entraînement ou la récupération des sportifs (un terrain de basket, un terrain de grands jeux, deux courts de tennis, un sauna).
- Le conseil d'administration du 27 mars 2007 étudie un nouveau projet de décret relatif aux statuts de l'École, ayant vocation à se substituer à ceux de 1970 et 1980, motivé par le constat officiel de la diversification des activités de l'École, la prise en compte institutionnelle liée à la décentralisation (entrée des collectivités locales et régionales dans le CA), et la prise en considération de l'évolution de l'organisation des activités nautiques en France.
- Ainsi, l'établissement devrait devenir l'École nationale de voile et des sports nautiques (ÉNVSN).
- La fédération française de voile (FFV) et le conseil régional de Bretagne, notamment, se prononcent favorablement pour ces évolutions statutaires.
- Le comité technique paritaire de l'établissement se réunit le 17 avril pour se prononcer sur ce projet de nouveau statut.
- Le [décret n° 2007-1133 du 24 juillet 2007](#) relatif aux dispositions réglementaires du code du sport, mentionne la création de l'ÉNVSN dans son article D112-3, ainsi que dans les articles D211-36 à D211-52.
- Afin de répondre à l'évolution de son environnement, l'ÉNVSN a pour mission d'accroître son rayonnement national et international, de renforcer son ancrage territorial et de développer ses activités en s'associant avec d'autres acteurs publics et privés des sports nautiques.
- Les missions principales de l'ÉNVSN sont :
- la formation des métiers de la voile et des activités nautiques ;
 - la performance sportive : le sport de haut niveau et son accès ;
 - la recherche-développement et l'expertise dans le domaine des sports nautiques ;
 - le soutien à la vie associative du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
 - les relations internationales ;
 - des fonctions transversales dédiées à la mise en œuvre des cinq missions principales.

2008 Au 1^{er} octobre, Serge AGRÈKE, inspecteur principal de la jeunesse et des sports (IPJS), succède à Christophe DEBOVE à la direction de l'ÉNVSN.

2010 Au 1^{er} mars, Jean-Léopold COPPÉ, inspecteur principal de la jeunesse et des sports (IPJS), succède à Serge AGRÈKE à la direction de l'ÉNVSN.

La Cour des comptes procède à un audit de l'École, suivi, en 2012, par l'inspection générale du ministère chargé des Sports. La réflexion porte sur la pérennisation de l'outil, son statut, ses enjeux, son positionnement, son avenir. Dans un contexte de révision générale des politiques publiques (RGPP) et de suppression d'un certain nombre d'établissements publics (les CREPS seront significativement touchés), décision est prise de ne pas fermer l'École, de maintenir un établissement national, mais avec une injonction de modernisation, de rationalisation du fonctionnement, de recherche de nouvelles perspectives et de meilleur ancrage territorial.

2013 Au 1^{er} juillet, Isabelle EYNAUDI, inspectrice principale de la jeunesse et des sports (IPJS) succède à Jean-Léopold COPPÉ à la direction de l'ÉNVSN. Elle est notamment chargée de donner suite aux recommandations de l'audit de 2012.

Le ministère désigne un nouveau président au conseil d'administration, Thierry VERNEUIL, issu du monde industriel du nautisme, afin de promouvoir l'École du futur.

Un projet d'établissement est élaboré pour les cinq ans à venir. Ses axes principaux sont :

- un meilleur ancrage territorial ;
- un développement plus important du secteur des relations internationales ;
- un développement de nouvelles formations y compris numériques ;
- un développement de nouveaux projets sportifs en lien avec la voile d'aujourd'hui et du futur ;
- une modernisation du fonctionnement et de l'immobilier.

Cette période est notamment marquée par la création d'une filière *foil* (appendices permettant aux bateaux de faire décoller leur coque), sur des *Moths* et des *Flying Phantoms*. L'École investit et crée un nouveau partenariat avec cinq partenaires : le conseil départemental du Morbihan (qui apporte son aide à hauteur de 240K€) ; la fédération française de voile (FFV) ; une entreprise du nautisme parrainée par Franck CAMMAS (responsable du défi français pour la coupe de l'America) ; BIC Sport, qui continue son aide habituelle en dotant l'École des bateaux volants qu'elle ne fabrique pas ; une structure privée, l'association Team France, qui gère l'équipe de France Jeune pour la Coupe de l'America, la Red Bull Youth America's Cup, pour les moins de 25 ans.

Deux autres présidents de fédération sportive (surf et vol libre) entrent au CA de l'École en 2014.

En matière de formation, les plates-formes numériques se développent au profit des brevets d'État et diplômes universitaires créés avec l'université de Bretagne Ouest, comme les formations météo qui drainent un public important ; l'École devient membre du conseil de Météo France.

Une modernisation des locaux est engagée, avec une programmation d'un million d'euros de travaux pour trois ans.

2016 Au 1^{er} juillet, Jean-Yves LE DÉROFF, conseiller technique et pédagogique supérieur (CTPS), antérieurement directeur adjoint de l'École, succède à Isabelle EYNAUDI à la direction de l'ÉNVSN.

La formation de l'encadrement dispensée par l'ÉNVSN s'ouvre désormais vers d'autres fédérations nautiques. Le champ d'intervention de l'établissement s'élargit vers les formations professionnelles des métiers de la voile, des sports nautiques et de la plaisance.

L'accompagnement sportif en voile est prépondérant.

Les collectifs de préparation en voile olympique s'entraînent ponctuellement sur le site.

Les équipes professionnelles et semi-professionnelles de voile sollicitent régulièrement l'ÉNVSN dans leur préparation.

Les pratiques sportives *Kiteboard* et le Paravoile, devenues des disciplines à part entière de la voile, sont présentes et accompagnées par l'ÉNVSN depuis quelques années.

L'ÉNVSN se spécialise dans les nouvelles pratiques sur engins à *foil*.

Le soutien à la vie associative est devenu une activité à part entière ; elle se traduit par l'accueil de stages sportifs au bénéfice des clubs, comités départementaux et ligues ainsi que l'organisation de compétitions nationales et internationales.

Dans le domaine de la recherche appliquée à la performance en voile, l'ÉNVSN s'est notamment spécialisée dans l'analyse des plans d'eau des Jeux olympiques et la caractérisation du matériel utilisé par les équipes de France Olympique.

L'ÉNVSN apporte également son expertise scientifique, technique, sportive, juridique, environnementale et culturelle.

L'État, financeur principal de l'École, implique ses opérateurs dans la mise en œuvre de la maîtrise de la dépense publique, à travers notamment une réduction de leurs plafonds d'emploi et l'augmentation de leurs ressources propres



Fiche réalisée par **Michel CHAUVEAU**
Inspecteur principal de la Jeunesse
et des Sports honoraire (IPHJS)

Ancien chef de bureau (DASE 9) à la sous-direction
des établissements et services
extérieurs (SDESE)

Les contributeurs (cf. sources, ci-après) sont chaleureusement remerciés.

Sources :

- Note transmise par Pierre SAINT-MARTY, directeur de l'ÉNV de 1983 à 1991.
- Interventions lors du 40^{ème} anniversaire de l'École de Pierre SAINT-MARTY et René DEHAESE (directeur adjoint) dans le site Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=8HzWdL-D0hY> ; <https://www.youtube.com/watch?v=M8n95xa3-a0&t=36s>
- Note transmise par Jacques THIOLAT, directeur de l'ÉNV de 1991 à 1999.
- Notes et documents transmis par Christophe DEBOVE, directeur de l'ÉNV-ÉNVSN de 2004 à 2008.
- Archives de Pierre GOMBERT, professeur à l'ÉNV, fils de Max GOMBERT, deuxième directeur de l'École, de 1976 à 1983 (transmises par Christophe DEBOVE).
- Note transmise par Jean-Léopold COPPÉ, directeur de l'ÉNVSN de 2010 à 2013.
- Note transmise par Isabelle EYNAUDI, directrice de l'ÉNVSN de 2013 à 2016.
- Note transmise par Jean-Yves LE DÉROFF, directeur de l'ÉNVSN à partir de 2016.
- UCPA : <http://www.lesainesdelucpa.fr/textes/-souvenirs-de-l-u-n-f-.html>
- Documents internet de présentation de la FIN, du CSNPSN, du CISN, de France station nautique, etc.